



Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2010-2011

Réunion du mercredi 15 décembre 2010

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Sommaire

Pages

Interpellations

- *L'élaboration du plan stratégique de formation*
de *M. Hamza Fassi-Fihri*
à *M. Emir Kir, ministre en charge de Formation professionnelle*..... 2
(Orateurs: *M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Olivia P'tito, MM. Arnaud Pinxteren, Emir Kir, ministre*)

- *Les formations orientées "commerce"*
de *M. Hamza Fassi-Fihri*
à *M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle*..... 5
(Orateurs: *M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Olivia P'tito, M. Benoît Cerexhe, ministre*)

Présidence de M. Vincent Lurquin, président

La réunion est ouverte à 9h34.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE FORMATION

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI,

À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Lors de sa déclaration de rentrée, le Ministre-Président, M. Christos Doulkeridis, nous a annoncé que le plan stratégique de formation serait finalisé d'ici la fin de cette année. C'est une nouvelle importante dès lors que ce plan est censé proposer une réorganisation de l'offre de formation. Cette réorganisation devra se faire en adéquation avec l'évolution des besoins sur le marché du travail et sur la base des différents constats qui ont été posés ces derniers mois au regard de la situation actuelle.

En outre, ce plan stratégique permettra dans un deuxième temps de préparer le contenu du contrat de gestion de Bruxelles-Formation directement en lien avec les objectifs qui lui auront été assignés dans ce même plan.

Aussi, je souhaite approfondir ma question évoquée lors de la plénière et vous demander où en est précisément ce plan stratégique de formation ? Au risque de me répéter, ce plan doit avoir pour principale vocation de répondre à la question "comment va-t-on organiser l'offre de formation à Bruxelles ?"

J'aimerais dès lors savoir si vous avez réalisé une étude préalable sur l'offre actuelle de formation en Région de Bruxelles-Capitale ? Les données que j'ai pu trouver à ce sujet dans le rapport annuel de Bruxelles-Formation me semblent en effet un peu maigres.

D'autre part, avez-vous réalisé une analyse de la demande de formation intégrant le flux supplémentaire de demandeurs d'emploi provenant d'Actiris suite à la mise en place du CPP obligatoire et tenant compte de l'avis des partenaires sociaux, du Conseil économique et social, de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement, d'Actiris, etc. ?

Ayant introduit une demande pour qu'un débat préalable puisse être mené en commission parlementaire, je souhaiterais savoir, M. le Ministre, quand ce plan nous sera présenté.

M. le Président.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Nous sommes tous impatients de voir ce plan, mais il faut laisser travailler chacun dans le respect de l'accord du Gouvernement.

Laissons le temps au temps, voyons quelles sont les étapes qui se présentent devant nous et surtout, veillons à une articulation saine et structurée entre les différentes démarches par rapport à la Région mais aussi en ce qui concerne l'alliance emploi-environnement qui s'inscrit elle-même dans le pacte de croissance urbaine durable.

Concernant l'alliance emploi-environnement par exemple, nous en avons parlé hier avec la Ministre Evelyne Huytebroeck dans le cadre des primes énergies. Les choses ne vont pas de soi, ni en termes de formation, ni en termes de création d'emplois annoncées.

Je pense donc qu'il est sain d'être enthousiaste et impatient, je le suis aussi, mais il faut aussi respecter la tâche et le rôle de chacun.

M. le Président.- Ce n'est pas le moment de faire des demandes d'audition. Des discussions sont en cours et une demande d'audition à laquelle nous allons devoir répondre a été formulée.

La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Pour revenir sur ce que ma collègue vient de dire - "chacun son rôle" -, je m'interroge : quel est le rôle du parlement ? Hier, en commission régionale de l'Environnement, l'on a encore affiné l'idée de procéder à des auditions dans la perspective de la réalisation d'un nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes. Nous sommes allés sur le terrain. Dans le cadre des discussions afférentes, nous allons également organiser des auditions afin de préparer un débat valable sur le plan de gestion de la forêt de Soignes.

Il n'est donc pas contradictoire ou interventionniste de la part des députés de s'intéresser également à l'accompagnement d'un processus de planification. Processus qui est déterminant pour une période qui dépassera largement la durée de la législature. En effet, le plan stratégique de formation proposé ici et le contrat de gestion concerneront et engageront Bruxelles-Formation pour plusieurs années. C'est pour cette raison que M. Hamza Fassi-Fihri et moi-même avions demandé de procéder à des auditions de façon à pouvoir accompagner ce processus et avoir un débat sur les éléments que le ministre voudra bien nous communiquer.

Il ne faut donc pas y voir une quelconque forme d'ingérence, de volonté de brider ou de contrôler. Certes, le rôle de contrôle a posteriori fait également partie des missions parlementaires. Ici, il s'agit de se donner les moyens, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres dossiers, pour accompagner un processus que nous estimons tous important et déterminant pour l'avenir de notre Région.

Je me joins donc aux questions formulées par M. Hamza Fassi-Fihri. Lors des discussions budgétaires, j'avais également relevé pour ma part la question de l'avancement du plan stratégique. Nous avions d'ailleurs alors identifié dans ce plan stratégique des axes clairement définis. Depuis lors, les choses ont-elles évolué ?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre. .

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Nous avions déjà eu ce débat lors de la discussion générale qui suivait la présentation de la Déclaration de politique générale. Ce fut le cas récemment encore, à l'occasion des discussions budgétaires, pendant lesquelles j'ai eu l'occasion d'exposer la stratégie et la méthode de travail.

Les choses se télescopent parfois. Des interpellations sont introduites par des parlementaires et entre-temps ont lieu les discussions budgétaires.

Au moment du budget, il est difficile de dire aux parlementaires qu'on ne va pas discuter du fond, mais juste des chiffres. J'y reviendrai donc mais de manière synthétique.

Le plan stratégique en cours d'élaboration devrait être déposé sous peu au Collège et adopté au cours du premier semestre 2011. Il a pour ambition de traduire et d'opérationnaliser la déclaration du Collège pour la législature, dans un contexte de renforcement des articulations et synergies entre les acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'emploi. De cette ambition découle la nécessité de collaborations avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française. Depuis le début de la législature, les contacts sont très bons et les dossiers avancent.

Contrairement à ce que vous indiquez, je ne pars pas du présupposé que le plan stratégique induira une réorganisation de l'offre de formation. En effet, cette offre est globalement en phase avec le marché de l'emploi et va dans la bonne direction. Le taux de mise à l'emploi à l'issue de la première année de formation est de 70% en moyenne.

L'offre se compose d'une grande partie d'actions structurelles. Ces formations - alphabétisation, préformation, formation de base, formation qualifiante - sont et restent indispensables, eu égard à la composition de la main-d'œuvre bruxelloise. Je pense ici aux nombreux demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Dans le cadre de la stratégie développée pour le plan, il y aura peut-être une réorganisation de l'offre, de la diversification ou du renforcement, la création de nouvelles formations. Les moyens obtenus au budget 2011 iront ainsi aux priorités annoncées pour la prise en charge des jeunes demandeurs d'emploi.

Vu la saturation du dispositif de formation, il importe de renforcer les structures existantes et de procéder à une pilarisation de nos moyens et de ceux de la Région de Bruxelles-Capitale. L'essentiel, pour ce faire, est d'articuler le plan stratégique au pacte de croissance urbaine durable en voie de conclusion au niveau du gouvernement régional.

On peut nous reprocher une certaine lenteur dans la mise en œuvre, mais il fallait obtenir des budgets, ce qui a été fait.

Il fallait obtenir des budgets, nous les avons obtenus. Il faut aussi avancer avec la Région bruxelloise et avec la Communauté française. Le pacte de croissance urbaine durable est actuellement en voie de conclusion au niveau du gouvernement régional.

Il ne faut pas oublier l'alliance Emploi-Environnement, pour laquelle nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises. Nous avons identifié un montant dans le cadre de cette alliance pour le projet d'éco-construction. Suite à cette réunion, j'ai proposé au ministre de l'Emploi qu'on crée un pôle "éco-construction" qui globalise l'ensemble des dispositifs, à savoir un centre de référence et le pôle de construction de Bruxelles-Formation. Dans une Région comme la nôtre, où nous sommes souvent attaqués en raison de notre complexité institutionnelle, il est normal de montrer qu'on est capable de travailler ensemble entre Région et Commission communautaire française.

Ce projet de pôle éco-construction fera l'objet d'un financement de la Commission communautaire française et de la Région. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec M. Cerexhe. Il est d'accord sur le principe et les services se rencontrent actuellement.

Comme je l'ai dit plus tôt, les premiers axes sont en cours de finalisation. On retrouvera cette coordination avec la mise en place du Bassin de vie bruxellois et des pôles de synergies qui

sont actuellement concertés avec nos collègues de la Communauté française et de la Région wallonne.

L'ensemble des travaux menés dans ces différents chantiers contribuent à la définition du plan stratégique de formation. Comme évoqué dans la Déclaration de politique générale et lors des discussions budgétaires, l'accord de coopération qui sera conclu entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale sur les politiques croisées Emploi-Formation constitue l'un des chapitres essentiels du plan stratégique qui, si l'ensemble de ces chantiers évoluent positivement, sera finalisé au cours du premier semestre 2011. Effectivement, il permettra aussi de préparer certains éléments de contenu du contrat de gestion de Bruxelles-Formation.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au parlement, les travaux menés actuellement se basent sur différents états des lieux existants en matière de formation professionnelle. Concernant les auditions qui pourraient être menées au Parlement, il m'est difficile de trancher. Il faut tenir compte du travail qui est réalisé. Un contrat de gestion est élaboré pour Bruxelles-Formation. Nous sommes en pleine articulation avec la Communauté française et la Région bruxelloise.

Nous pourrions mener des auditions... Mais il faudrait alors les circonscrire dans le temps pour éviter que tout cela ne se télescope. On pourrait imaginer une période de trois mois au premier semestre 2011.

Si l'on organise ici des auditions, entre autres, des acteurs du secteur de la formation, il serait dommage que nous passions immédiatement à l'acte en ce qui concerne le plan. En effet, je souhaiterais que mes collaborateurs puissent assister à ces auditions et relever les éléments intéressants qui vont en sortir. On pourrait imaginer d'organiser ces auditions parlementaires en février-mars 2011. On éviterait alors la survenance de problèmes d'approche politique de la méthode de travail. Je rappelle que nous allons atterrir quant à l'alliance environnement-emploi et au pacte de croissance urbaine durable au niveau régional et notre plan est en cours d'élaboration. Nous devons agir par phases et non de manière séparée.

Pour ma part, je ne suis certainement pas opposé au principe d'organiser des auditions quand c'est possible, bien au contraire.

Concernant la question portant sur les états des lieux existants, il existe en effet une série de rapports et d'études suite à des états des lieux qui ont été réalisés. Il y a des états des lieux émanant des secteurs professionnels, celui d'Actiris portant notamment sur les fonctions critiques et, naturellement, ceux des opérateurs de formation. Ils reposent aussi, bien sûr, sur les productions statistiques et les analyses menées par le service études de Bruxelles Formation tant au niveau des OISP qu'à celui des produits de formation des pôles de Bruxelles Formation.

Il est certain que le rapport d'activité annuel de Bruxelles Formation ne reflète qu'une synthèse de ces analyses vu l'objectif poursuivi par ce type de document. Je vous indiquerai encore que l'on évalue aussi les besoins en termes de ressources humaines et de ressources matérielles.

Par ailleurs, la mise en place de l'obligation de ce que l'on appellera désormais la construction d'un projet professionnel (CPP) - c'est la nouvelle sémantique et il faudra s'y habituer - pour les jeunes demandeurs d'emploi sortant des études repose, quant à elle, sur des analyses de la demande de formation potentielle en intégrant différentes hypothèses de travail sur les flux d'entrée en formation (on parle ici de 1.800 jeunes en année pleine). Ces analyses ont, elles aussi, été menées par le service d'études de Bruxelles Formation avec la collaboration de l'observatoire bruxellois de l'emploi d'Actiris.

Cette collaboration se poursuit d'ailleurs aujourd'hui à travers la mise en place d'un système de suivi du dispositif.

Enfin, à la question de savoir si les interlocuteurs sociaux sont associés à ces travaux, je vous réponds bien évidemment par l'affirmative. Je vous rappelle que les interlocuteurs sociaux sont membres des comités de gestion tant de Bruxelles Formation que d'Actiris et que le pacte de croissance urbaine sera l'aboutissement d'une négociation entre le gouvernement régional et les représentants du conseil économique et social.

M. le Président.- Avant de passer la parole à M. Fassi-Fihri, je tiens à vous remercier d'avoir répondu à la demande de la commission d'éventuellement procéder à des auditions.

Il est évident que cela doit se faire en phase avec le travail du Gouvernement, qu'il faut éviter les problèmes méthodologiques et, comme le soulignait M. Pinxteren, il s'agit en fait de l'accompagnement d'un processus.

Nous vous présenterons donc, une proposition en réponse à la demande qui a été formulée.

La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je voudrais réagir à quelques éléments, notamment la question de la lenteur, ou de l'impatience, qui s'est aussi retrouvée dans les prises de parole. La question n'est pas de dire que le Gouvernement est lent dans son élaboration du plan stratégique de formation. S'il faut du temps pour le réaliser, on ne peut que s'y résigner.

Mais, dès lors qu'il y a urgence, comme c'est le cas compte tenu de la systématisation de la CPP et d'autres facteurs, il faut étoffer rapidement l'offre de formation. D'ailleurs, tant le Gouvernement que le Parlement, qui s'apprête à voter le budget vendredi, l'ont bien compris puisque les budgets de formation vont être étoffés correctement pour pouvoir répondre à cette urgence. Dès lors qu'il y a urgence, ma crainte c'est que celle-ci prédétermine ce qu'on retrouvera dans le plan stratégique de formation, qui a une logique plus structurante.

Il faut répondre à l'urgence, et pour cela aller vite. Mais la réflexion de fond du plan stratégique de formation, elle, était là avant l'urgence et reste nécessaire aujourd'hui. Elle doit intégrer ce qui a créé l'urgence, mais aussi tout le reste. Les différentes questions et interpellations qui vous sont adressées depuis la rentrée vont dans ce sens-là, à savoir dans quelle mesure cette urgence qui va être traitée sera intégrée dans une réflexion plus large sur la réorganisation de l'offre et sa diversification.

Deuxièmement, Bruxelles-Formation, qui sera bientôt dotée d'un contrat de gestion, sera l'un des outils majeurs dans l'offre de formation à Bruxelles. Pour moi, ce contrat de gestion doit être le fruit du plan stratégique de formation. On doit d'abord voir comment on organise l'offre sur Bruxelles et ensuite donner une mission à chacun des opérateurs, en tout cas les gros opérateurs publics, dont bien sûr Bruxelles-Formation, et dans ce cadre-là adjoindre un contrat de gestion.

Dans ce dernier, on expliquera que, pour atteindre tel ou tel objectif, il faut utiliser tel et tel moyen. Si le contrat de gestion arrive avant ou parallèlement au plan, le risque est qu'il passe à côté de quelque chose de plus stratégique.

Concernant les auditions, la question n'est pas de retarder, que du contraire, mais plutôt d'affiner la compréhension de certaines de ces questions liées à l'offre, aux nécessités de sa diversification, etc. et d'accompagner le processus. Si le plan stratégique de formation est censé devenir un phare pour les législatures suivantes également, il est important que le secteur et le Parlement soient associés aux discussions.

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Il est évident que le contrat de gestion doit être en phase avec le plan stratégique de formation. Le travail réalisé dans l'un doit donc tenir compte de celui effectué dans le cadre de l'élaboration de l'autre. Mais le plan ne doit pas être essentiellement basé sur l'urgence. Je n'ai pas encore évoqué par exemple ce chantier, extrêmement important pour la politique de formation professionnelle et l'emploi, qu'est la simplification administrative. Les opérateurs de la formation professionnelle souhaitant débattre de cette question, elle sera vite mise sur la table. Actuellement, ils passent beaucoup trop de temps à trouver des sources de financement, au lieu d'être avec les jeunes. Or nous avons, depuis plusieurs mois, anticipé ce travail de simplification administrative. À l'initiative des deux ministres, nous avons déjà enregistré une avancée significative entre Actiris et Bruxelles Formation, puisque nous travaillons sur un dossier unique.

Hier, la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP) nous a fait part de son mécontentement quant à certaines procédures. Mais je tiens ici à rassurer les parlementaires, il s'agit essentiellement de problèmes au niveau de l'Europe. Il peut bien sûr encore exister des problèmes à notre niveau, mais nous sommes pleinement conscients qu'il faut simplifier les procédures, la manière dont l'offre de formation est lancée... Par exemple, pour illustrer très concrètement ce propos, le temps de validation d'une offre de formation par Bruxelles Formation, entre le moment où elle est pensée et celui où elle est lancée sur le terrain, est beaucoup trop long : entre quatre et six mois. Après tout ce temps, le jeune n'a peut-être plus envie de s'y inscrire, parce qu'il est dans une urgence sociale.

L'urgence, c'est la construction de projet professionnel (CPP), qui sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier. Je n'ai peut-être pas été assez complet tout à l'heure. On part d'un accord de gouvernement et de Collège, qui avait déjà préalablement déterminé un certain nombre de priorités : développement durable, métiers en pénurie, cours de langues orientés métiers, pré-formations de base, formations de base, formations qualifiantes... Il y a donc déjà des priorités, qui font partie de cet accord dont on ne peut pas sortir. Mais sur la base de l'état des lieux, il faudra enrichir le plan ; c'est ce que nous faisons actuellement.

Concernant la planification du travail, nous avions l'intention de terminer et d'approuver au Collège le contrat de gestion pour le mois d'avril 2011. Mais si on a trois mois d'auditions au parlement, je veux bien le reporter d'un mois, pour qu'on puisse bénéficier de cette période pour tirer quelques enseignements supplémentaires de ce qui aura été dit ici.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- L'exemple de la simplification administrative ou celui de la durée excessive du processus de reconnaissance d'une formation pourrait, selon moi, faire typiquement l'objet d'une réflexion dans le cadre du plan. Celle-ci pourrait porter sur le processus de validation, l'instance qui agrée, ou même sur la manière dont on organise ces choses. Ces réflexions, distinctes de l'urgence, pourraient se retrouver dans un plan stratégique de formation en ce que ce dernier planifie l'organisation effective de la formation sur une longue durée.

Je remercie également M. le Ministre pour les détails quant à la planification du travail.

L'incident est clos.

LES FORMATIONS ORIENTÉES "COMMERCE"

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI,

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES,
ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Dans sa Déclaration de politique générale de rentrée, le ministre-président, M. Christos Doulkeridis, a salué les efforts de collaboration qui avaient été entrepris lors de cette première année de législature entre les politiques de l'emploi, régionale, et de la formation, qui échoit à la Commission communautaire française. Il a, en outre, insisté pour que ce genre de collaboration se poursuive afin que l'on encourage, "les formations proches de l'emploi, liées à des besoins exprimés par des entreprises et/ou des secteurs professionnels".

J'aimerais revenir avec vous sur ce point et évoquer plus particulièrement la filière "commerce". Le commerce est l'un des secteurs qui, avec pas moins de 100.000 emplois, soit un emploi sur sept, est le plus créateur de travail en Région bruxelloise. Cependant, d'après les informations que j'ai pu collecter lors de mes contacts avec le secteur, les gérants de commerce ont du mal à recruter le personnel adéquat pour porter le développement du secteur du commerce. J'ai en effet eu l'occasion ces derniers mois de rencontrer plusieurs d'entre eux ainsi que les différentes associations qui les représentent : UCM (Union des classes moyennes), BECI (Brussels Enterprises Commerce and Industry), UNIZO (Unie van zelfstandige ondernemers), COMEOS (anciennement, FEDIS : fédération de la distribution), etc. Tous m'ont exprimé le même souci : il est très difficile pour les petits commerçants et les très petites entreprises de trouver un employé qui réponde à leurs exigences. Les commerçants sont à la recherche d'un "bras droit", à savoir d'un employé polyvalent qui a, bien sûr, une certaine fibre commerciale mais qui puisse également s'occuper des différents aspects liés à la gestion de base du commerce : le magasin, la gestion des stocks, l'administration, les clients, les délais, etc. Cela permettrait ainsi au gérant de pouvoir s'absenter lorsque son employé est en service.

Si une partie du problème réside probablement dans les conditions de travail peu attrayantes qui sont offertes (grande flexibilité exigée, salaire proposé très bas, etc.), l'autre partie provient selon moi du manque de formations orientées « commerce » qui sont proposées aux demandeurs d'emploi.

Conscient de ce problème, la Région bruxelloise, en partenariat notamment avec l'EFPME, a mis sur pied un programme de formation permanente, dénommé "Commerce 2020", à destination des commerçants. D'après ce que j'ai pu entendre dans la Déclaration de politique générale de rentrée, il serait prévu que l'EFPME continue à développer ce pôle cette année académique et l'année prochaine.

Je me réjouis bien sûr de cette nouvelle car je suis convaincu que le commerce renferme un important potentiel en termes de création d'emploi. J'aimerais cependant en savoir un peu plus sur le type de formations qui est actuellement proposé dans ce sens tant au niveau de l'EFPME qu'au niveau de Bruxelles-Formation.

Outre ces formations destinées aux gérants de commerce, existe-t-il également des formations à destination des demandeurs d'emploi qui souhaiteraient entrer dans le secteur de commerce ?

Afin de répondre efficacement à la demande des commerçants, ne pourrait-on pas envisager, par ailleurs, une

formation qui permettrait de développer ces fameux profils de type "bras-droit" tant recherchés ? Ne pourrait-on pas, par exemple, imaginer que Bruxelles-Formation se charge de dispenser une formation sur base d'un tronc commun, défini en fonction des compétences recherchées dans cette filière commerce et qui serait ensuite complétée par le futur employeur grâce à un stage de type FPI-E (Formation professionnelle individuelle en entreprise) ?

M. le Président.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Ces formations orientées commerce permettent, dans leur troisième volet, à des demandeurs d'emploi de devenir des stagiaires. Le but, si j'ai bien compris, est que les commerçants accueillent à leur côté une personne qui a suivi une formation.

Pourquoi ne proposerait-on pas directement à ces personnes un FPI-E (Formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprises), qui engage un peu plus les employeurs, au lieu d'un stage non rémunéré ?

Par ailleurs, quelles sont les autres formations possibles aujourd'hui à l'EFPME pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés ?

L'idée est de créer une relation plus durable. On propose aux commerçants toutes sortes de formations - atelier de marketing, vente, gestion -, la réalisation d'un audit de marketing personnalisé et finalement quelqu'un pour les aider, mais de manière plus durable.

M. le Président.- La parole est au ministre, M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes.- En parfaite entente avec mon collègue M. Emir Kir, je répondrai à l'interpellation qui nous a été conjointement adressée.

En ce qui me concerne, en tant que ministre de l'Économie, de l'Emploi et des Classes moyennes, vous savez combien je suis sensible à l'articulation de ces différentes compétences. Le secteur de la vente constitue, selon moi, un parfait exemple de cette articulation. Il est pourvoyeur de très nombreux emplois en Région bruxelloise, emplois très souvent peu délocalisables. Ce secteur recouvre des réalités fort diverses qui nécessitent des formations adaptées.

En effet, derrière ce terme générique de "vente" se cachent de multiples métiers qui nécessitent des compétences très diverses. Cela concerne tant la vente directe au sein d'un petit commerce de détail que l'exercice d'activités au sein d'un commerce issu de la grande distribution. L'acte de vente lui-même peut présenter de multiples facettes et de multiples formes, allant de la tenue de la caisse d'un magasin à la gestion complète, la gérance, d'un point de vente.

Enfin, les spécificités de certains secteurs comme celui de l'horeca nécessitent des connaissances parfois très pointues dans certains domaines. N'oublions pas non plus toute la problématique de la connaissance des langues dans le secteur commercial bruxellois. Connaissance qui devient de plus en plus indispensable dans une capitale nationale et internationale.

Les multiples facettes de ces métiers nécessitent une offre de formations complètes et adaptées à ces différents besoins. Ainsi, l'EFPME propose une formation complète de gestionnaire de point de vente, également appelé "chef d'entreprise". Après deux années de cours qui allient cours professionnels (acte de vente, gestion du poste caisse, mise en évidence de la marchandise, aménagement du magasin) et

cours de gestion (plan d'entreprise, étude de faisabilité, aspects comptables et financiers, aspects fiscaux, etc.).

Une fois cette formation suivie, l'on peut obtenir un diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté française ainsi qu'un certificat de gestion. Une telle formation qui est, comme vous le constatez, assez complète s'adresse à ceux et celles qui veulent gérer un point de vente ou une petite entreprise.

Par ailleurs, d'autres formations en lien direct avec le commerce de détail sont dispensées par l'EFPME : agent commercial, conseiller en marketing, conseiller en commerce international, formation accélérée à la gestion.

Enfin, il est important de souligner que toutes les formations en apprentissage intègrent un module de cours axé sur le commerce et ce, pendant les trois années d'apprentissage.

C'est la même chose pour toutes les formations de chef d'entreprise, qui comportent un large volet consacré à la gestion.

Je rappelle que 85% des diplômés de l'EFPME trouvent un emploi dans les six mois qui suivent le terme de leur formation. C'est extrêmement intéressant en termes de résultats.

Le plan langues pour les Bruxellois, qui a été élaboré avec mon collègue Emir Kir, comporte aussi un volet important impliquant l'EFPME. Il s'agit d'organiser des cours pratiques en néerlandais. Ce dispositif est le fruit d'une collaboration avec l'asbl Syntra.

Il existe aussi des formations plus ciblées et plus courtes, visant l'acquisition de compétences précises. Ainsi, Bruxelles-Formation dispense des formations ciblées sur les métiers de la vente. Dans le même ordre d'idée, les chèques-langues permettent de suivre des cours de langue orientés métier, par exemple dans le domaine de la vente.

L'EFPME dispense également une formation courte, en quatre séances de trois heures, ciblée sur les techniques de vente. En douze heures, on apprend l'acte de vente, la prise de contact, la démonstration du produit et l'argumentation.

Ces formations sont, dans une large mesure, accessibles aux demandeurs d'emploi. Ainsi, en ce qui concerne les formations dispensées par l'EFPME, peut entreprendre un apprentissage toute personne de plus de quinze ans ayant suivi au moins deux années d'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou ayant réussi la deuxième année professionnelle ou un examen d'entrée. Des conditions particulières sont exigées pour certaines professions. L'apprentissage, bien qu'il soit destiné en priorité aux jeunes, est accessible à tout âge.

Les formations de chef d'entreprise sont accessibles à partir de 18 ans. Les conditions d'entrée varient selon la formation envisagée. La formation continue, quant à elle, s'adresse à des personnes qui sont déjà engagées dans la vie professionnelle.

Bruxelles-Formation et ses partenaires proposent plus de 200 formations gratuites pour les demandeurs d'emploi. Parmi celles-ci, les formations en commerce et vente ont concerné en 2009 88 stagiaires distincts à Bruxelles-Formation, 116 contrats avec les stages, 55 dans les OISP (Organismes d'insertion socio-professionnelle), 64 contrats avec les stages. Par exemple, on trouve des vendeurs en poissonnerie, vendeurs multimédia et la détermination de vendeur avec compétence approfondie en néerlandais. 40 personnes ont suivi une formation dans des établissements de promotion sociale, par exemple en technique de vente et vendeur en magasin, et 234 en formation professionnelle individuelle en

entreprise - FPI ou FPI-E -, ce qui représente près d'un quart du total qui s'élève à 972.

Pour rappel, cette dernière mesure comporte une période où le demandeur d'emploi est couvert par un contrat de formation- il est vrai que c'est une formule extrêmement intéressante -pour se perfectionner en entreprise au métier concerné.

Cette période doit être couverte par après par un contrat de travail correspondant au moins à la durée de la formation.

Par ailleurs, il convient aussi de rappeler qu'une certaine d'élèves sortent chaque année de l'enseignement qualifiant dans les sections vente et commerce.

Enfin, de nouveaux projets de formation courte dans les métiers de la vente sont en voie de finalisation, en vue d'une réalisation pour 2011. Ainsi, une formation de conseiller-vendeur dans le secteur du bricolage sera proposée avec la collaboration d'une entreprise bien connue dans ce secteur en Belgique.

Vous le voyez, toute une série de choses se font tant au sein de l'Espace formation PME (EFPME) que de Bruxelles Formation.

Le programme "Commerce 2020", que vous avez abordé dans votre interpellation, comporte un volet spécifique dédié aux métiers de la vente, dont l'objectif est de permettre à de jeunes demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation adaptée leur permettant de travailler dans un commerce. Ce volet comporte trois axes :

- une formation en techniques de vente, en ce compris un module de savoir-être ;
- une formation en néerlandais de l'accueil du client ;
- un stage de quatre semaines dans un commerce implanté dans la Région bruxelloise.

Deux sessions ont déjà été organisées en 2010. C'est aussi une formule intéressante, quand on voit qu'à l'issue de ces quatre semaines de formation on a, de mémoire, environ 75% de jeunes qui trouvent du travail dans ce secteur. Toutes les initiatives sont intéressantes, et celle-ci donne également de bons résultats.

Ce volet est développé grâce à l'aide de nombreux partenaires : Actiris, qui identifie les demandeurs d'emploi susceptibles de suivre cette formation ; l'EFPME, qui prend en charge la formation aux techniques de vente ; et le VDAB, pour l'apprentissage du néerlandais, de l'accueil du client. Cela s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou très peu qualifiés, et nous obtenons des résultats.

Mon souhait est évidemment de poursuivre et de développer, avec mon collègue M. Kir, l'ensemble de ces programmes. En effet, le secteur du commerce et de l'horeca est extrêmement important pour notre Région, puisqu'il procure cent mille emplois à Bruxelles. Encore faut-il donner un peu plus de lisibilité à l'ensemble de ces initiatives et mieux les fédérer. Peut-être cela rejoint-il votre souhait de développer une sorte d'académie de commerce, une formation rapide et adaptée aux besoins des commerçants ? C'est en tout cas sur cela que nous allons travailler dans les prochaines semaines. Mais je pense que j'ai eu, au travers de ma réponse, l'occasion de montrer qu'il y a toute une série de choses qui se font et donnent des résultats intéressants.

M. le Président.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La première caractéristique qui ressort de votre réponse est la diversité de l'offre de formations

existantes. Si j'ai bien compté, plus d'un millier de personnes bénéficient chaque année de ces formations et, à leur sortie, remportent assez rapidement des contrats d'embauche. Or, cet élément est peu visible de l'extérieur. Un commerçant, à la base, n'a pas beaucoup de temps pour chercher où il pourrait trouver un candidat. Il va plutôt passer par le bouche-à-oreille, une annonce sur internet ou dans la presse. Lorsqu'il connaît les structures publiques, il va contacter Actiris ou des structures de ce type pour recevoir des candidatures. En revanche, parce qu'il ne les connaît pas ou n'a pas de contact avec elles, il va rarement directement s'adresser à ces structures de formation où il pourrait pourtant trouver des personnes formées et "calibrées" pour rejoindre son commerce.

J'entends que l'intention du Gouvernement est d'augmenter la visibilité de ces formations. C'est une première réponse concrète et forte à la demande du secteur.

Autre élément que je voudrais souligner : Atrium a présenté, il y a quelques jours ou semaines, une étude comparative entre plusieurs villes d'Europe. Bruxelles y apparaît comme étant la seule ville qui voit son potentiel commercial augmenter alors que, dans les autres, on assiste à une certaine saturation de

ce secteur. Dans les créations de commerce, Bruxelles s'en sort donc mieux que les autres villes étudiées par Atrium. C'est évidemment une excellente nouvelle et cela montre qu'il y a un réel potentiel en termes de création d'emplois dans ce secteur.

J'ignore comment vous allez organiser les choses. Je vous interpellerais donc certainement à propos de ce que vous venez d'annoncer, à savoir la création de la "Commerce Academy". En effet, peut-être pourrait-on trouver dans cette sorte de fédération de formules ce lien entre la formation de base et le FPI-E. En effet, cette dernière formule répond véritablement aux besoins des commerçants. Ces derniers ont réellement besoin qu'on aille vers eux et que le stagiaire ou le candidat potentiel à l'emploi soit "testé" par eux dans leur travail quotidien. Peut-être y aurait-il moyen, avec Bruxelles Formation, dans la logique de fédération des énergies que vous avez exposée, d'imaginer ce tronc commun avec le FPI-E.

L'incident est clos.

(La commission poursuit alors ses travaux par l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.)

